

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2021

PROTECTION PATRIMONIALE LANGUES RÉGIONALES - (N° 4035)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 236

présenté par
M. Hemedinger

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« régionale »,

insérer les mots :

« et la culture régionale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.